

La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics, les bills privés, les avis de motion.

M. McKinley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que l'avis distribué au sujet de la période réservée aujourd'hui à l'étude de mesures d'initiative parlementaire indique que nous devrions étudier le bill C-217 inscrit au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis).

M. l'Orateur adjoint: On me dit que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) s'en vient. La Chambre consent-elle à ce que les bills qui précèdent le bill actuel au *Feuilleton* soient reportés et conservent leur place?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Les députés voudront peut-être se détendre un peu en attendant, à moins que le secrétaire parlementaire n'ait un sujet intéressant à soulever.

M. Reid: En effet, monsieur l'Orateur, j'en ai un. Je veux profiter de l'occasion pour signaler aux députés que la liste qu'ils reçoivent de mon bureau n'est pas officielle. Elle représente tout simplement l'aboutissement du travail effectué à mon bureau. Après étude du *Feuilleton*, nous demandons à chaque député qui a un bill ou une motion dont le tour approche s'il est disposé à profiter de la prochaine occasion qui se présentera. Il s'agit d'une rotation stricte, conforme à la place que leur mesure occupe au *Feuilleton*. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à cette liste, monsieur l'Orateur; nous ne la distribuons que pour la gouverne des députés. Il s'agit d'une liste essentiellement officieuse, et nous la distribuons à la demande des députés.

● (1640)

Je dois signaler que j'ai écrit à l'Orateur pour lui dire que nous pourrions peut-être ajouter cette liste chaque semaine au *Feuilleton* du lundi pour faciliter la tâche des députés en les renseignant sur les travaux qui seront effectués durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'espère que la présidence examinera attentivement cette recommandation.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) de cette explication. Je voudrais également signaler à la présidence et aux députés que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire débute en général à 5 heures, mais il n'est pas encore 5 heures aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer ce que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) a dit, soit que nous nous entendons de façon à satisfaire tout le

Patrimoine canadien

monde, mais cela n'écarte pas la possibilité de suivre la liste du *Feuilleton*.

J'allais dire que j'espérais que nous pourrions au moins faire franchir l'étape du rapport au bill C-208, puisqu'il n'y a pas de débat; cela nous amènerait à la troisième lecture. Je constate que le député de Ottawa-Ouest (M. Francis) est arrivé. Je me demande si la Chambre consentirait à faire franchir au bill C-208 l'étape du rapport. Il n'y a pas d'amendements, donc pas de débat. J'accepterai comme l'a proposé mon honorable ami que l'on diffère la troisième lecture à une autre fois. Cette solution ralliera l'adhésion des députés, je crois. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) pourrait sans doute présenter la motion et je l'appuierai.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence n'y voit aucune objection, mais, si je ne m'abuse, la Chambre avait déjà accepté de passer à l'étude du bill C-217 inscrit au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Ce député est arrivé. Rien ne montre que les députés en général sont d'accord pour passer au bill C-208, à part les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le signe de tête du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). La Chambre est-elle d'accord pour que, comme le propose le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous passions immédiatement à l'étape du rapport du bill C-208, pour étudier ensuite le bill C-217?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Avant de mettre aux voix la motion à l'étape du rapport du bill C-208, je donne préavis que l'heure réservée aux initiatives parlementaires prendra fin à six heures moins le quart, ce qui nous laissera tout une heure pour le débat.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

LA DÉSIGNATION DU JOUR DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre du Travail) propose: Que le bill C-208, concernant le jour du Patrimoine canadien (Titre modifié: Loi concernant le jour du Patrimoine national), dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A la prochaine séance de la Chambre.